



Réunion de rentrée des corps d'inspection et chefs d'établissement

25 août 2016

Intervention du recteur d'académie, Jean-François Chanet,

"Seul le prononcé fait foi"

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Doubs,
Mesdames les inspectrices générales, Monsieur l'inspecteur général,
Monsieur le commissaire, Monsieur le brigadier, mon colonel,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs académiques des services de l'éducation nationale, inspectrices et
inspecteurs pédagogiques régionaux, inspectrices et inspecteurs de l'éducation
nationale,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints, Mesdames,
Messieurs,

C'est un agréable devoir de commencer par remercier l'Université de Franche-Comté et particulièrement la directrice de l'UFR des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion, de nous accueillir dans cet amphithéâtre. Cela nous a permis de vous réunir en un même lieu comme nous le souhaitions, et nous le souhaitions d'autant plus que nous avons innové cette année en conviant nos collègues de la Direction interdiocésaine de l'enseignement catholique et les chefs d'établissement de l'enseignement privé. Qu'ils et elles soient les bienvenus.

C'est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue dans notre académie aux nouvelles et aux nouveaux, sept parmi les inspecteurs, douze pour les chefs d'établissement,

et de remercier pour leur fidélité à ce rendez-vous nos correspondantes et correspondant académiques de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Mesdames Costa et Raux et Monsieur Guichard.

La deuxième occasion qui m'est donnée de vous accueillir à l'occasion de ce séminaire de rentrée prend place dans une conjoncture encore plus grave et préoccupante qu'en 2015, une conjoncture où la juste appréciation de nos responsabilités respectives devrait reléguer au second plan les expressions d'insatisfaction ou les doléances particulières, légitimes en temps ordinaire, pour que nous nous sentions tous également requis par nos missions essentielles, ce à quoi, toutes et tous, nous tenons par-dessus tout parce que c'est ainsi que nous concevons et notre pays et notre métier. On a beaucoup cité, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le discours du 4 août 1914 où le président Poincaré affirmait que « rien ne brisera[it] devant l'ennemi l'union sacrée » entre Français – mais à quoi cela sert-il si les épreuves que subit aujourd'hui la nation, et pas seulement elle, l'universalisme qu'elle symbolise, ne font que révéler et accentuer nos divisions et nos querelles ?

Dans l'immédiat, il nous faut assurer la sécurité de nos élèves et de nos personnels dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire en relation aussi étroite que possible avec la préfecture, les forces de sécurité et les collectivités compétentes. Je remercie M. le sous-préfet Yborra, directeur de cabinet du préfet du Doubs, M. le commissaire-divisionnaire Desferet, directeur départemental de la sécurité publique du Doubs, M. le brigadier Mallet, référent sûreté de la DSP, et M. le lieutenant-colonel Bret, adjoint au chef d'opération du groupement départemental de la gendarmerie du Doubs, de s'être rendus disponibles pour venir participer, dans cet esprit, à notre réunion. Ensemble nous avons à appliquer l'instruction du 29 juillet dernier relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée, cosignée par la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'Intérieur, complétée

par des courriers adressés le même jour aux trois présidents de l'Association des maires de France, de l'Assemblée des départements de France et de l'Association des régions de France. J'en rappelle les principales dispositions.

Dans chaque établissement, tous les personnels doivent connaître le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), ce qui suppose qu'il soit accessible à tous en un lieu bien identifié. Il appartient à l'autorité académique de s'en assurer. J'ai donc demandé qu'une enquête soit diligentée auprès de vous sur ce point. Trois exercices devront être organisés durant l'année scolaire, dont un avant les vacances de Toussaint, et l'un des trois portera sur un attentat-intrusion.

De même, les autorités académiques doivent veiller à la mise à jour des répertoires de coordonnées téléphoniques des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Il vous est demandé d'apporter dès la rentrée aux familles une information sur les mesures de sécurité prises. Pour vous y aider, nous allons vous adresser un bref memo récapitulatif.

En l'absence de M. Patrick Vercey, pour raisons de santé, M. Mehdi de Vettorreprésente ici l'équipe mobile de sécurité et assure à ce titre la mission de référent académique sûreté. Les membres de l'équipe mobile de sécurité ainsi que le conseiller académique prévention, M. Jean-Jacques Dagaëff et son équipe, viendront dans chacun des départements en appui des IA-DASEN et des secrétaires généraux des DSDEN.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, je tiens ici à saluer les efforts qui ont déjà été les vôtres en matière de sécurité et à vous assurer de tout mon soutien à la veille de cette rentrée. Dans quelle autre institution, dans quel autre service public, pour ne pas parler des entreprises privées, multiplie-t-on pareillement les précautions, dans des conditions matériellement souvent difficiles, et dans quel autre pousse-t-on aussi loin la réflexion, l'analyse critique du rôle joué à l'égard des publics ? Il ne s'agit certes pas de se complaire dans la bonne conscience, quand

justement, parfois, la mauvaise conscience s'exprime ; il s'agit de faire reconnaître par la nation qu'en cette matière qui la préoccupe entre toutes, puisqu'il s'agit de la vie de ses enfants, celles et ceux qui ont la charge de diriger les établissements scolaires, à tous les degrés, sont dignes de sa confiance. Ils le sont notamment parce qu'ils sauront tirer parti d'une situation qui nous est malheureusement imposée pour apporter des améliorations souhaitables dans la durée et indépendamment des risques les plus immédiats. En matière de prévention et de gestions des risques, et pas seulement des risques d'attentat, nous avons tous à progresser et nous devons travailler à ce que d'un mal sorte un bien pour la formation des personnels comme des élèves et pour le climat dans nos établissements. Vous pourrez compter sur notre nouvelle proviseure vie scolaire, Madame Cécile Beisser-Voigner, pour livrer avec vous ce bon combat. Avec elle et avec les inspecteurs vie scolaire, nous allons travailler à l'évolution que pilote au plan national avec beaucoup de clairvoyance André Canvel et nous doter d'un groupe académique climat scolaire.

Mais chacune et chacun de nous le sent bien, une fois garantie la sécurité avec les moyens dont nous disposons, reste entière la question de savoir ce que nous faisons, et ce que nous pourrions faire davantage et mieux, pour remédier aux maux dont souffre notre société et donner plus de crédit à la promesse républicaine. C'est ce qui me ramène à l'ordre du jour initial de notre séminaire. Madame Frédérique Weixler, conseillère au cabinet de notre ministre, devait être présente à mes côtés pour parler de l'« école ouverte et inclusive pour la réussite de tous ». Des raisons de santé impératives l'ont obligée à renoncer à ce déplacement. Elle m'a chargé de vous dire combien elle le regrette et l'intérêt qu'elle porte à ce qui se fait dans notre académie pour satisfaire à cette exigence fondamentale. Elle l'a prouvé notamment en participant au séminaire du PARDIE au printemps dernier.

Si la France reste ce qu'elle est aux yeux du monde, elle le doit en partie à la promesse d'émancipation que résume la devise de notre République et dont la réalisation commence sur les bancs de l'école, comme on disait au temps où l'on y

croyait plus fermement qu'aujourd'hui. Les raisons du scepticisme que cette promesse inspire à présent doivent être prises en compte, bien sûr, mais doivent-elles reléguer au rayon des illusions perdues l'idée que nous devons et pouvons contribuer à élever, dans tous les sens de ce verbe, tous les enfants qui nous sont confiés ? Et spécialement celles et ceux dont nous avons trop facilement tendance à penser que nous ne pouvons rien pour eux, ou, pire encore, qu'ils ne sont pas à leur place dans nos classes, que leurs difficultés ne relèvent pas de nos compétences et qu'en somme ils seront mieux traités par d'autres que par nous.

N'est-il pas profondément douloureux, à la veille de cette rentrée, de penser que si le risque est grand que la violence fasse irruption dans tel ou tel de nos établissements, ce n'est pas seulement parce que l'école est l'institution républicaine matricielle, la première maison commune et en cela une cible symbolique privilégiée, mais peut-être aussi parce qu'une certaine forme de violence sociale s'y reflète, l'exclusion s'y prépare, malgré nous et quoi que nous fassions pour l'éviter. Cette situation est connue de tout le monde et les constats sont « largement partagés », pour le dire dans les termes du rapport de la commission d'enquête sénatoriale « sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession ». Tel était l'intitulé complet de la commission qui avait pour rapporteur le sénateur Jacques Gersperrin et dont le rapport a été publié il y a tout juste un an, en juillet 2015, sous ce titre : *Faire revenir la République à l'École*. Dire les choses ainsi pourrait faire penser qu'elle en était sortie, ce que les auteurs ne pensaient pas, ou alors, et c'est donc sans doute la bonne lecture, qu'il conviendrait de revenir à une situation, par définition antérieure à l'actuelle, où elle y était davantage présente. Faut-il donc toujours chercher dans le passé les remèdes aux maux d'aujourd'hui ? Un médecin ne le conseillerait pas, il me semble, et pas davantage un historien. Dans la société démocratique où nous souhaitons vivre, faut-il aller chercher chez ceux qui nous ont précédés des modèles supposés a priori bons pour notre temps plutôt que faire

confiance aux professionnels d'aujourd'hui, dont l'institution reconnaît et certifie la qualification ? Ne vaut-il pas mieux travailler ensemble, dans la solidarité, chacun à son poste, selon ses compétences et ses responsabilités, notamment à nous approprier des outils nouveaux qui, à eux seuls, changent radicalement les conditions de la transmission parce qu'ils sont plus que jamais accessibles à tous ? Vous répondrez vous-mêmes à ces questions car je suis sûr que vous vous les posez comme moi.

Certes, nous ne devons jamais surestimer les pouvoirs de notre action. Gardons cependant en mémoire ce que disait Albert Camus dans un article de 1939 sur l'enseignement en Kabylie : « je ne me fais pas d'illusions sur les pouvoirs de l'instruction. Mais ceux qui parlent avec légèreté de l'inutilité de l'instruction en ont profité eux-mêmes. » Il est d'ailleurs fréquent que l'on cite Albert Camus comme l'exemple même des vertus d'un système et d'un temps où un enfant du peuple pouvait être promu par l'école au plus haut niveau intellectuel et social. En réalité, il compte parmi ceux que Ferdinand Buisson appelait les « exceptions consolantes », Ferdinand Buisson, l'un des fondateurs de ce système, l'un de ceux qui le connaissaient le mieux pour avoir été pendant 17 ans directeur de l'enseignement primaire au ministère. Pouvons-nous penser qu'en rester ou revenir à un système qui produit des « exceptions consolantes » est la solution à nos problèmes ? Vous répondrez vous-mêmes à cette question.

Il est grave, il est dangereux d'entretenir l'illusion selon laquelle la solution est à chercher dans un modèle qui a fait ses preuves en un temps où, certes, les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires permettaient aux meilleurs élèves du primaire une poursuite d'études, mais où celle-ci ne concernait qu'un peu plus de 500 000 enfants, soit moins de 2% d'une classe d'âge – telle était la proportion en 1958-1959, au moment où est entrée en vigueur la Constitution de notre République –, tandis qu'au même moment la proportion de bacheliers dans une génération n'atteignait pas 10%. C'est grave et c'est dangereux parce que, si cette situation était acceptée, si même elle faisait l'objet d'un large consentement

dans la nation, c'est parce qu'alors l'échec scolaire n'avait pas les mêmes effets économiques et sociaux qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, « c'est en mettant l'école en condition de remplir sa mission – c'est-à-dire d'éviter l'échec scolaire – qu'on peut contribuer à la résorption du chômage ». La phrase que je viens de prononcer n'est pas de moi ; elle n'est pas même d'un membre de l'actuelle majorité. Je vous laisse deviner qui en est l'auteur et m'en tiens à la constatation d'un large consensus sur le but que doit avoir, ici et maintenant, la mobilisation attendue de nous.

Mieux préparer nos enfants aux métiers de demain suppose d'aider chacune et chacun à aller vers le métier le plus conforme à ses dispositions, aptitudes et talents, sans hiérarchie a priori, et avec le souci de les faire tendre tous vers l'excellence – non pas une excellence définie elle aussi a priori et sur la base exclusive de performances scolaires dont ils ne sont pas tous capables, mais l'excellence dont les rendent tous capables leurs dispositions, aptitudes et talents variés. Bien sûr, ainsi énoncé, cet objectif nous laisse devant des difficultés didactiques et pédagogiques qu'il ne faut pas se dissimuler. Mais si nous nous accordons pour nous fixer cet objectif et le poursuivre résolument, du moins aurons-nous fait le premier pas sur un chemin où nous regarderons autrement la réalité à laquelle nous sommes confrontés et que nous devons changer. Je rejoins ici le sociologue allemand Ulrich Beck. Dans une analyse de la montée du populisme en Europe qui remonte au début des années 2000, il soutenait que « pour changer la réalité, il est impératif de changer d'optique ». Changer d'optique, en l'occurrence, c'est regarder autrement les réformes de notre système scolaire, les analyses dont elles sont issues, les comparaisons internationales qui les ont inspirées et les moyens qu'elles donnent aux praticiens d'améliorer les choses. Le fait que ces réformes aient été nombreuses peut irriter, et plus encore leur apparente discontinuité. Mais c'est aussi l'indice d'une difficulté particulière à obtenir les changements nécessaires, et d'une volonté de les obtenir qui n'a pas toujours été aussi forte. Je demande donc qu'au moment où, avec un esprit de suite que nous n'avions pas connu depuis longtemps, une recherche de cohérence globale qui elle

aussi a peu d'équivalents depuis la fin du siècle dernier, un ensemble de réformes a été adopté et doit être mis en œuvre, nous nous attachions à cette mise en œuvre avec l'honnêteté, le courage et l'énergie que suscitent toujours, dans notre communauté plus que dans d'autres, les intérêts fondamentaux du pays.

Car le premier mérite qui devrait être honnêtement reconnu à la politique de refondation, à la prise de conscience dont elle témoignait, est bien le double caractère d'investissement devenu indispensable dans l'école pour la modernisation de notre pays et d'effort pour plus d'égalité dans une école plus inclusive. Le travail de la mission conduite par Jean-Paul Delahaye sur la pauvreté et les préconisations de son rapport, « le choix de la solidarité pour la réussite de tous », sont à cet égard très représentatifs. En cette rentrée, le montant des bourses accordées aux lycéens d'origine modeste est augmenté de 10%. Encore faut-il que celles et ceux qui en auraient le plus besoin aient effectivement recours aux bourses, dès avant le lycée bien sûr, ce qui n'est pas toujours le cas : ce point primordial et délicat réclame de votre part, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, une attention minutieuse.

Nous nous engageons, de plus ou moins bon gré, dans une culture de l'évaluation. Le bien-fondé de cette exigence devrait pourtant être communément reconnu, dans un contexte budgétaire qui exige un esprit de responsabilité. L'attribuer à l'adoption d'une logique de gestion purement comptable, marchande, est faire un mauvais procès à notre institution quand précisément l'évaluation fait ressortir le besoin d'une répartition des moyens à l'avantage des plus démunis. « Aujourd'hui les résultats des enquêtes menées dans le cadre du programme PISA, sous l'égide de l'OCDE, ont un impact certain, même si celui-ci reste trop faible en France. » Ainsi s'exprimait l'inspecteur général Alain Michel, dans un article paru en décembre 2005 dans la *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. La politique de refondation a contribué à nous faire changer d'optique et cette prise de conscience entraîne un changement de méthode. Pour mieux répondre au besoin d'accompagnement personnalisé, dans une école plus ouverte et plus inclusive, nous constatons qu'il

faut, de notre côté, plus d'esprit d'équipe et de cohésion. En somme, mieux individualiser pour chaque enfant suppose que nous jouions plus collectif, si vous me permettez cette image sportive.

C'est le sens de la mission profondément renouvelée des corps d'inspection, dont je tiens à saluer à la fois l'engagement et la faculté d'adaptation. Dans notre académie comme dans les autres s'est engagé un double mouvement de fond dont je veillerai tout particulièrement à ce qu'il se poursuive : l'acquisition d'une habitude d'échange et de partage entre des corps d'inspection jusqu'ici habitués à travailler séparément ; la prise de responsabilité des inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux pour accompagner la réforme du collège avec la désignation de référents pour l'ensemble des collèges de l'académie. Nous le savons tous, cette réforme est avant tout pédagogique, elle introduit des nouveautés pédagogiques qui, pour donner les fruits attendus, auront besoin d'être accompagnées par les corps d'inspection dans ce que j'appelais tout à l'heure un esprit d'équipe. Messieurs les doyens des deux collèges des IEN ET-EG et des IA-IPR reviendront tout à l'heure plus globalement sur cet accompagnement et je les en remercie par avance.

Plus ouverte, plus inclusive, l'école se doit, pour l'être avec profit, d'être aussi plus bienveillante. Ce qui vaut pour les élèves vaut aussi pour les personnels, dès lors que cette ambition s'accompagne, non d'une dégradation pour tous, comme se complaisent à le dire les déclinistes, mais d'une exigence accrue pour tous. Nous savons tous aussi qu'il faut inscrire les réformes engagées, et particulièrement celle du collège, dans une temporalité qui n'est pas celle du calendrier politique. La culture de l'évaluation ne doit pas être réduite et caricaturée jusqu'à être assimilée à une politique du chiffre au service de la communication électorale. Il faudra laisser aux acteurs le temps de s'approprier, individuellement et collectivement, les évolutions nécessaires dans les pratiques professionnelles, et encore ne les laisserons-nous pas seuls pour le faire. Nous avons connu l'an dernier un effort national de formation qui n'avait guère de précédent, au point que la réforme du collège est pour nous devenue une réalité avant même d'entrer en vigueur. Cela

justifie d'ailleurs de rendre hommage aux présentes et aux présents – et j'ai ici une pensée particulière pour Didier Thellier et son équipe de la DIFOR – pour le travail qu'ils et elles ont accompli tout au long de l'année dernière pour préparer le mieux possible cette transition. Car c'est bien cette rentrée qui la fait devenir une réalité dans tous les collèges et pour tous les collégiens. Cela demande, de notre part à tous, une attention particulière à l'information des familles et je compte sur vous, Mesdames les principales et Messieurs les principaux, à cet égard. La DELCOM du ministère nous a outillés et nous outillera encore, puisqu'elle prépare en ce moment même une application smartphone à cette fin.

Je ne souhaite pas énumérer les nouveautés sous la forme d'un catalogue. L'ordre du jour affiche des priorités et ces priorités feront l'objet de communications distinctes tout à l'heure. Permettez-moi cependant, puisqu'il me revient de tracer ici les grandes lignes de cette rentrée, de vous dire que trois points m'inspirent une volonté particulière d'agir pour que les choses changent.

Le premier est le Diplôme national du brevet. Nous ne pouvons nous satisfaire d'être l'une des académies où le taux de réussite est à la fois l'un des moins bons de France et en diminution en 2016 par rapport à 2015. Certes, il existe des contrastes entre les territoires et il faut une analyse fine de la situation. J'ai saisi notre service statistique de ce dossier et j'aurai l'occasion de revenir sur le sujet. Mais je ne me résigne pas à nous voir, comme l'a écrit un grand hebdomadaire national, « en queue de peloton ». L'amélioration des résultats est l'affaire de tous et la réforme du collège doit être pour nous l'occasion et le point de départ d'un ressaisissement.

Le deuxième est l'accompagnement des lycéens vers la réussite. Tout se tient et naturellement l'amélioration du taux de réussite à un examen ne peut suffire. C'est la qualité de l'accompagnement au long de la scolarité qu'il faut améliorer, de même qu'il faut créer les conditions pour que ceux qui ont échoué près du but puissent réussir dans les conditions les plus adaptées à leur situation. Ce que l'on a désigné comme le droit au redoublement est un de ces droits que beaucoup de ceux à qui il est reconnu n'exercent pas. C'est particulièrement vrai des baccalauréats

professionnels et là encore, nous ne pouvons fermer les yeux sur cette réalité. Je me dois d'appeler votre attention, Mesdames et Messieurs les proviseurs, sur l'exercice de ce droit à une nouvelle inscription : il est essentiel que tous les élèves en soient informés dès le début de l'année. Il nous faut donc produire un effort supplémentaire dans le suivi de nos élèves les plus fragiles et vous pourrez compter sur la mobilisation à vos côtés des services de l'orientation, des IEN IO et de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Enfin, en cohérence et en continuité avec les points précédents, nous devons poursuivre et amplifier l'effort engagé pour offrir des poursuites d'études post-bac adaptées à tous nos élèves, donc aussi à ceux qui se sont orientés – je préfère le dire ainsi, même si je sais qu'hélas il conviendrait plutôt de dire qu'ils ont été orientés – vers l'enseignement professionnel. Cette évolution ne fait pas l'unanimité, je le sais bien, et du reste ce serait renier les objectifs initiaux d'il y a trente ans, qui ont encore leur raison d'être, que de renoncer à voir ces baccalauréats faciliter l'insertion professionnelle rapide de leurs détenteurs. 60% d'entre eux entrent directement sur le marché du travail, en moyenne nationale, et il faut s'en réjouir. Les réunions de bassin du printemps dernier ont permis au chef du service académique de l'information et de l'orientation, Maurice Dvorsak, de vous présenter les réalités contrastées de notre académie. 51% de nos bacheliers professionnels ne s'inscrivent pas sur APB, ce qui signifie que les 49% restants le font. En proportion évidemment variable selon les spécialités et les territoires, un nombre significatif d'entre eux n'obtiennent pas ce qu'ils demandent et même restent sans solution, tandis qu'il faut aider ceux qui poursuivent leurs études à les réussir. L'effort engagé en ce sens est remarquable et je tiens à rendre hommage à l'action déterminée de celles et ceux, professeurs, chefs d'établissement et chefs de travaux, inspectrices et inspecteurs, qui rendent possibles au quotidien ces conquêtes obscures mais précieuses. Cet effort sera poursuivi et amplifié, et là encore j'aurai l'occasion d'y revenir, parce qu'il correspond aux réalités socio-économiques de nos territoires et à une politique globale, définie, comme il

convient désormais, en relation étroite avec la région, donc aussi avec l'autre académie de notre région académique.

Je ne voudrais pas conclure ce propos introductif sans souligner la qualité du travail accompli l'an dernier avec nos collègues et amis de l'académie de Dijon. Après le dialogue stratégique régional avec le ministère qui a eu lieu début juillet, nous sommes dans l'attente d'une feuille de route qui ne tardera guère. Nous nous sommes vus trop brièvement le même jour à Brochon, vous vous en souvenez, à l'invitation de la présidente du Conseil régional, et l'assiduité dont vous avez fait preuve à cette première rencontre régionale était à elle seule un signe éloquent de la qualité d'un climat et aussi, bien sûr, de la force des attentes auxquelles nous avons à répondre collectivement. Nous nous sommes rencontrés longuement, dès vendredi dernier, avec la nouvelle rectrice de Dijon, Frédérique Alexandre-Bailly, et je peux vous assurer que toutes les conditions sont réunies pour que la coopération entre nos deux académies soit effectivement renforcée au cours de l'année qui vient et dans la confiance, contrairement à ce qui a pu être écrit ou dit ici ou là.

Les esprits chagrins ne manquent pas, nous ne le savons que trop. Le dernier message que je voudrais vous adresser aujourd'hui est : ne leur laissons jamais le dernier mot lorsqu'ils se complaisent à dénaturer le sens de nos efforts, la qualité de notre travail, la valeur de ses résultats. Nous devons bien sûr donner du sens à ce que nous faisons pour nos enfants, donc expliquer et persuader, inlassablement ; cela suppose d'y croire et d'avoir confiance en nous-mêmes. Or nous avons ce qu'il faut pour réussir si nous le voulons et si nous le voulons ensemble. Bonne rentrée à toutes et à tous.